

2 - ACCESSIBILITÉ DE LA CULTURE ET DES MEDIAS : 10 ANS DE SOUS-TITRAGE

BILAN : Le sous-titrage 10 ans d'évolution

Depuis la création de l'AFIDEO, en 2000, la Commission Sous-Titrage est rapidement devenue un élément incontournable de l'association.

En effet à cette époque la France accusait un énorme retard sur les pays anglo-saxons dans le domaine du sous-titrage notamment à la télévision, alors qu'elle a développé une technique de sous-titrage, le système de décodage Antiope en 1976. Les premiers systèmes de télétexte ont été Ceefax et Oracle au Royaume-Uni (1972). Cependant, aux Etats-Unis, le sous-titrage pour sourds et malentendants s'est développé dans les années 1950 dans un but éducatif, sous-titrage qui s'est ensuite généralisé avec le premier programme télévisé sous-titré en 1972, et en 1982 le sous-titrage en direct apparaît. En Europe, notamment la France, la mentalité était autre, puisque le premier but du sous-titrage était de permettre au public non anglophone de comprendre les productions de Hollywood.

La loi du 1er août 2000, en modifiant la loi relative à la liberté de communication, manifestait pour la première fois le souci de prendre en compte les difficultés d'accès de la population sourde et malentendante aux programmes diffusés par les télévisions hertziennes.

Cependant, le cadre juridique générait un vrai sentiment d'impunité et de laxisme. À titre d'exemple cette loi du 1er août 2000 imposait aux chaînes un quota d'émissions sous-titrées pour l'année 2002 avec des cahiers des charges spécifique à chaque chaîne.

Ainsi, au total, en 2002, l'obligation de sous-titrage minimum dont la totalité des chaînes devaient s'acquitter représentait 3708 heures soit 7% du volume total des programmes. Aussi comme dans le cas d'Arté et France 5, certaines chaînes échappaient à l'obligation de sous-titrer des programmes. Pour France 5, c'était sur décision du conseil d'administration que la chaîne a fixé son propre quota.

Cependant les exigences elles-mêmes étaient elles-aussi en décalage avec la réalité. En effet le volume d'heures sous-titrées dépassait pour la plupart des chaînes largement l'obligation légale minimum. Ce qui représente pour l'année 2001 un volume de 10% de programmes sous-titrés, un chiffre toujours dérisoire.

Par ailleurs, il faut aussi prendre en considération le fait que 50% du total de programmes sous-titrés correspond en fait à la rediffusion. Aussi une totale liberté est laissée aux chaînes pour ce qui concerne le choix des émissions à sous-titrer. Ce qui entraîne un manque de diversité criant :

En novembre 2002, l'AFideo a participé à la manifestation à l'appel du CAASA pour réclamer plus de sous-titrage et de L.S.F. à la télévision.

Le 11 février 2005, la loi obligeant le sous-titrage de 100% des chaînes publiques et des chaînes hertziennes privées dont l'audience moyenne annuelle est supérieure à 2,5% de l'audience totale des services de télévision, est promulguée. Cette loi, associée à l'apparition de la TNT (télévision numérique terrestre) permettra un essor du sous-titrage à la télévision. En effet, la TNT offre la possibilité de multiplier le nombre de chaînes proposées aux téléspectateurs. Avant son lancement au 31 mars 2005, 70% des français ont le choix entre 5 programmes le soir (TF1, France 2, France 3, ARTE et M6) avec la TNT ce nombre passera à 14. La TNT respecte la norme DVB (Digital Video Broadcast), norme présentant l'avantage de pouvoir intégrer à l'émission des sous-titres au choix dans une typographie nettement moins rudimentaire que le télétexte (source : Médias Sous-titres)

L'AFideo, en association avec l'Unisda et d'autres associations, a participé au débat du 7 avril au CSA sur la question du sous-titrage. De ce débat un accord concernant la coopération entre les parties a été ébauché. Les associations représentant les sourds et malentendants devaient lister leurs souhaits en matière de sous-titrage tout en prenant en compte des contraintes techniques. La mise en application de ces souhaits devait être négociée avec les chaînes.

À l'heure actuelle, une décennie plus tard, la plupart des chaînes ont 100% de leurs programmes sous-titrés. Et des nouveautés sont apparues en 2010 : le sous-titrage direct intégral des événements sportifs, notamment les Jeux Olympiques de Vancouver et aussi le sous-titrage de certains programmes de chaînes d'information en continu. Ainsi, après avoir été longtemps en retard, la France commence à être citée comme une référence même si la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont de longues années d'avance.

Cependant le combat continue. En effet dû à la crise économique et aux menaces de certaines petites chaînes de fermer (i-TELE, BFMTV et LCI), le CSA a dû rebrousser chemin et ne pas imposer les 40% de programmes sous-titrés (ce qui peut correspondre à 14% de leur budget)

pour les chaînes hertziennes numériques réalisant moins de 2,5% de l'audience totale. Les chaînes n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil et diffusées par câble, satellite, ADSL, leur obligation de sous-titrage porte à 20 % de leur programme.

Par ailleurs les 100% d'accessibilité sur les chaînes concernées ne sont toujours pas garantis et le CSA fait preuve d'indulgence vis-à-vis des chaînes en ne sanctionnant pas les retardataires (car selon Christine Kelly, responsable du dossier au CSA, les chaînes fournissent un effort financier important chiffré à plusieurs dizaines de millions d'euros en pleine « récession publicitaire »).

Aussi contrairement au sous-titrage des programmes en stock (fictions, émissions enregistrées), le sous-titrage direct reste une technique coûteuse et dont la qualité doit être grandement améliorée. La cherté des prestations et la concurrence qui s'ensuit poussent les sous-titres à baisser leur tarifs aux dépens de la qualité (les étapes de lecture et correction ont tendance à sauter)

C'est pourquoi parallèlement, à la mise en place du sous-titrage à la télévision, l'AFideo s'est engagée du côté de l'Unisda dans la mise en place des standards liés à la formation et à la qualité des prestations des différents métiers relatifs au sous-titrage. (cf. compte-rendu comité de pilotage de l'Unisda sur le développement des formations et des professions de la communication accessible sous la supervision de Jérémie Boroy)

En parallèle de la télévision, se pose la question du sous-titrage des supports audiovisuels, DVD et V&D (Vidéo à la demande). Avant les DVD, c'était l'époque du VHS où le sous-titrage était quasi-inexistant et obligatoirement affiché sur l'écran quand il existait. Avec le développement du DVD qui propose plusieurs sous-titrages, avec affichage au libre choix, nous aurions pensé que cela aurait favorisé le sous-titrage des films français à destination des personnes sourdes ou malentendantes. Malheureusement, le DVD tendait à favoriser le sous-titrage sur les versions originales étrangères, les éditeurs ne comprenant pas l'intérêt de sous-titrer en français des films déjà en langue française. Petit à petit, les grosses productions françaises comme le *Pacte des Loups* ou *Amélie Poulain* ont été accessibles à ce public, le pourcentage de DVD français sous-titrés ayant atteint 10 % en 2009. (source:www.dvdfr.com)

Quand au cinéma, l'accessibilité est quasi-nulle : en moyenne 4 films français ont été projetés avec sous-titrage dans les salles de cinéma, 4 films sur les 235 films français produits par an !

Parmi ces films, nous trouvons des films à succès comme *Bienvenu chez les Ch'tis*, *la Môme*, *Un long dimanche de fiançailles*... De plus, la réalisation du sous-titrage est pris en charge financièrement par des cinémas indépendants ou des associations et non par la production et la distribution : ainsi en 2008, la mission Cinéma de la Mairie de Paris a financé *Paris et Lady Jane*, le centre Simone Signoret à Mulhouse le film *Bienvenue chez les Ch'tis*, et le cinéma 220 à Brétigny sur Orge, *le Crime est notre affaire*. En plus même quand le sous-titrage existe, le partage des copies sous-titrées est très faible puisque ces copies sont passées dans 10 salles de cinéma maximum par film. De son côté la commission sous-titrage a contacté régulièrement les sociétés de production et de distribution

pour les sensibiliser sur la nécessité de rendre le cinéma français accessible à tous, démarche qui n'a eu que peu d'effets. En parallèle des concertations ont été réalisées avec des partenaires impliquées dans le développement du sous-titrage des films français :

- l'AFIDEO a participé à la table ronde « Cinéma français et DVD » du congrès de l'UNISDA du 18 janvier 2007. Ont participé, entre autres, à cette table ronde animée par le directeur de Cinésourds, le Centre Nationale de la Cinématographie (CNC), la société civile de l'ARP (Auteurs – Réalisateur – Producteurs), la Fédération Nationale des Cinémas Français, Titra Film et DTS.

Les échanges ont mis en avant la nécessité de rattacher le sous-titre à la chaîne des droits du film et faire le sous-titrage dès le stade de post-production afin de le décliner également en DVD et à la télévision, de mettre en adéquation des films sous-titrés avec le projecteur (il en existe deux systèmes non interopérables: le système DTS qui fonctionne à partir d'un CD-rom et le système Dolby à partir de fichiers numériques), la collaboration de tous les acteurs de la profession.

(source <http://congres2007.unisda.org/spip.php?article76>)

- A l'initiative du cinéma S.Signoret à Mulsanne, une rencontre s'est tenue en septembre 2007 entre les différents partenaires (cinémas, collectivité, associations et société de sous-titrage) afin d'échanger sur les expériences de chacun et jeter les prémices d'un réseau de diffusion de sous-titres entre les salles. Il a été noté la difficulté d'obtenir l'accord du distributeur du film pour sous-titrer un film choisi par un cinéma ou une association car il faut fournir des garanties sur la non-altération de la copie.

(source :http://www.unapeda.asso.fr/article.php?id_article=469)

- Titra Film (entreprise de post-production et de sous-titrage) a organisé une réunion dans ses locaux en septembre 2008 en présence d'exploitants et la commission Sous-Titrage afin d'améliorer l'information entre les différents pôles, par exemple via un espace commun sur internet afin que les différents secteurs puissent communiquer et s'informer des films en passe d'être sous-titrés.

Au cours de l'année 2009, tout en poursuivant ses combats pour l'amélioration du sous-titrage à la télévision, l'Afideo s'est concentré sur le développement du sous-titrage au cinéma, et les supports audiovisuel comme le DVD et la VOD (en français VàD, vidéo à la demande).

De nombreuses réunions avec l'Unisda ont été organisées avec les différents acteurs du secteur pour permettre la mise en place d'une synergie qui va aboutir à la semaine du sous-titrage (18-24 novembre 2009).

Durant cet événement, l'inaccessibilité des films français pour les personnes sourdes ou malentendantes a été soulignée médiatiquement. Ceci a abouti à la mise en place du plan Handicap Auditif par le gouvernement, plan, annoncé le 10 février 2010 par Nadine Morano, qui va chercher à gommer cette lacune à travers les mesures :

- mesure 40 : mise en œuvre du sous-titrage au stade de la post-production

- mesure 41 : intégration obligatoire du sous-titrage dans tous les masters numériques à partir de 2011.

D'autres mesures renforcent aussi l'accès à l'information et à la culture en général :

- mesure 37 Elaboration d'un référentiel sur la qualité du sous-titrage + Suivi du passage de l'analogique au numérique des télévisions

- mesures 38 et 39 : mise en place de programmes interprétés en LSF/LPC

- mesure 43 : équipement des cinémas et des 5 théâtres nationaux en boucles magnétiques, projecteurs et boîtiers individuels de sous-titrage.

2010 aura été l'année du cinéma pour la commission Sous-Titrage. En effet, suite à la mise en place du sous-titrage pour le film *Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec*, sous-titrage financé par la société de production, la commission s'est mobilisée et a mis en place 5 séances sous-titrées dans toute la France. A la suite de cette expérience, une rencontre a eu lieu avec le Centre National de la Cinématographie et la Fédération Nationale des Cinémas Français en octobre afin de rediscuter des possibilités d'étendre le nombre de salles avec des films français sous-titrés. De plus, depuis la table ronde du congrès de l'UNISDA en 2007, les techniques ont évoluées avec le numérique, retirant tout problème technique : le sous-titrage peut être intégré dans les données de la copie numérique (ou DCP, Digital Cinema Package) et les salles de cinéma s'équipent progressivement en projecteurs compatibles avec ces copies.

Ainsi d'ici la fin de l'année, 1 ou 2 films devraient être projetés avec sous-titrage dans plusieurs salles françaises et ce dès la sortie nationale

> TABLE RONDE : Quelle diffusion pour les films français sous-titrés dans les salles de cinéma ?

Intervenants à la table ronde :

Jean-Jacques GEYNET – Exploitant du cinespace de Beauvais et membre de la FNCF

Stéphane GUÉNIN - Réalisateur et Délégué Général AFPF

Gilbert LECURIEUX – Chargé de mission CNC

animateur de la table ronde :

Yohan MITJAVILE – Vice-Président de l'AFIDEO



M.Geynet

Animateur,
M. Mitjavile

M.Guénin

M. Lecurieux

> **Bref résumé**

La table ronde commence par une lecture de la lettre de Florence Gastaud (déléguée générale de l'ARP, Société Civile des Auteurs Réalisateur Producteurs) manifestant son soutien à la tenue de la table ronde et rappelant ses engagements pris pendant la semaine du sous-titrage en novembre 2009. Face au retard l'ARP souhaite accélérer le mouvement sous l'impulsion du CNC.

Gilbert Lecurieux représentant du CNC intervient afin de présenter la situation actuelle du sous-titrage en France. Canal + a inclus une clause dans ses contrats de production afin d'inclure le sous-titrage dès l'étape de post-production. Ainsi à terme (d'ici 2 ans) 120 films sous-titrés, la moitié de la production nationale, seront disponibles et ainsi autant de DVD sous-titrés devraient être disponibles à la vente. Puis Mr. Lecurieux soulève le problème du manque de projection de films français avec sous-titres en première diffusion. Cependant la numérisation des salles s'accélère facilitant ainsi la mise en place du sous-titrage. Cette numérisation accélérée doit être soutenue par les efforts des groupes politiques, les collectivités territoriales notamment.

Stéphane Guénin, délégué général de l'AFPF, se plaint de la dépendance du secteur cinématographique vis-à-vis des organismes comme l'Etat et le CNC alors que la puissance financière de l'industrie est suffisante pour être autonome sans parler de vision du secteur pour chercher de nouveaux clients parmi la nombreuse population sourde et malentendante.

Jean-Marc Geynet (représentant de la FNCF) souligne le manque de communication au sein même du secteur, notamment pour les exploitants de salle, sur les évolutions de l'environnement vis-à-vis du sous-titrage et rappelle les lacunes législatives qui ont mené à la situation actuelle.

Mr. Lecurieux souligne qu'actuellement il n'existe pas d'organe coercitif mais uniquement régulateur pour contraindre la mise en place du sous-titrage sur tous les films.

Durant son intervention, Cédric Lorant, président de l'Unisda, rappelle aussi qu'il manque certainement des outils juridiques pour que le sous-titrage soit intégré de manière systématique dès le stade de post-production.

Ensuite la problématique de la programmation de séances sous-titrées est abordée. La nécessité d'harmoniser les exigences des exploitants, qui décident d'activer ou non le sous-titrage, avec celles du public est primordiale. En effet Mr. Geynet rappelle qu'il est actuellement faisable et pensable de ne mettre en place qu'un nombre restreint de séances sous-titrées.

Finalement le dernier thème de la table ronde a été la question de la re-mastérisation des films anciens au format numérique et avec sous-titrage. Le CNC avec le soutien du Ministère de la Culture va numériser une partie de son patrimoine cinématographique et participer au financement des numérisations des films propriétés de chaînes.

La table ronde commence par la **lecture de la lettre de Florence Gastaud, Déléguée Générale de l'ARP (Société Civile des Auteurs Réalisateur Producteurs). Via cette lettre adressée à Véronique Cayla, directrice du CNC.** L'ARP manifeste son soutien à cette table ronde. Elle rappelle les engagements pris lors de la semaine du sous-titrage en novembre 2009 sur le déploiement du sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes sur tous les supports de diffusion. Or ces engagements n'ont toujours pas répondu aux attentes écoulées, en dépit du contexte législatif (Plan Handicap 2010-2012) et technique (déploiement du numérique dans les salles de cinéma) favorable. **L'ARP souhaite agir et avancer sur le sujet sous l'impulsion du CNC avec la multiplication des séances accessibles.**

Gilbert LECURIEUX

- Bonjour mesdames et messieurs, je représente le centre national de la cinématographie et de l'image animée. J'ai une bonne nouvelle à apporter, mais qui est relative puisque nous avons à quatre reprises sollicité Canal+ pour qu'elle participe dès la phase de post-production au sous-titrage de leurs films. Ils nous ont répondu au mois d'avril 2010 que dans tous les précontrats qui sont passés avec les producteurs de films, ils exigeront que ceux-ci soient sous-titrés et que cela soit fait en post-production. Ainsi, Canal+ modifie son logiciel et impose aux producteurs de faire le sous-titrage en post-production. Nous aurons 120 films sous-titrés par an (la moitié de la production nationale) dès les premières diffusions au cinéma, contre actuellement quatre films par an.

Yohan MITJAVILE

- Pourquoi n'est-ce pas fait ?

Gilbert LECURIEUX

- Il faut des éléments techniques nécessaires à la réalisation du sous-titrage. Je ne pense pas que nous aurons dans les jours qui viennent 120 films sous-titrés, mais dans la mesure où Canal+ a pris cet engagement, dans les deux prochaines années et le temps qui viendra, nous aurons plus de 120 films sous-titrés en premier jour.

Pour les DVD, les personnes nous disent : « on ne nous donne pas de copie sous-titrée ». Si c'était fait, nous pourrions le faire et mettre le DVD sous-titré sur le marché.

Ce problème que nous avons posé et, quelque part, qui est effectivement délicat, trouvera une solution probablement, pour le DVD et pour la VàD.

Mais par contre, il y a un problème pour les salles. La question est de savoir : est-ce que les exploitants sont disposés à ce que les films soient projetés en premier jour dans leurs salles.

Nous pensons avoir réglé le problème du sous-titrage au niveau de la post-production, c'est-à-dire que les films pour l'avenir, disposeront du sous-titrage.

Par la suite, il faudra faire un travail. **Nous avons rencontré la Fédération Nationale du Cinéma Français pour savoir pourquoi les films ne sont pas projetés en première diffusion. C'est une question que nous sommes en train de travailler avec eux, le président, et le président de l'UNISDA.**

De plus, il aura fallu attendre la révolution numérique pour que les choses puissent se faire en accéléré. Il y a trois ans, **nous n'avions en France que cinq salles qui pouvaient diffuser des films avec sous-titrage, et aujourd'hui, nous sommes à plus de mille salles qui disposent du mécanisme numérique.**

Ces salles permettront de sous-titrer des films plus facilement.

D'autre part, le CNC a mis en place le financement d'une étude sur la faisabilité de la numérisation des salles à hauteur de 3000 euros l'étude. Il y a déjà plus de mille cent salles qui nous ont demandé de participer au financement de ce programme. A l'issue de ce programme, nous mettrons un plan de financement d'aide à la numérisation de ces salles, principalement pour les salles indépendantes car les zones territoriales ont des difficultés à s'équiper en matériel numérique. Les grosses surfaces comme les Pathé, UGC, Gaumont, n'auront pas ces aides. C'est ce que j'avais à vous dire, je vous remercie.

Stéphane GUÉNIN

Je suis réalisateur et délégué général AFFF. Je tenais à souligner l'effort du CNC, qui une fois de plus, finance des choses qui devraient être autofinancées par l'exploitation et la qualité des films français.

Les gens qui me connaissent savent que je ne parle pas la langue de bois. Cela fait 25 ans que nous ne faisons plus des films pour des spectateurs, mais pour satisfaire une clientèle, c'est une des raisons pour lesquelles vous n'aviez pas de sous-titrage.

Rendre accessible les films pour des personnes sourdes ou malentendantes n'était pas quelque chose de primordial dans la fabrication d'un film. **Pour vous donner le tarif, cela coûte 4000 euros de faire un sous-titrage. Quand on annonce un film à douze millions d'euros, vous imaginez ce que c'est de faire un sous-titrage.**

Il y a des films étrangers qui sous-titrent déjà car on se retrouve avec l'intérêt d'aller chercher le plus de clients possible. En France, ce n'est pas le cas et tant qu'on ne l'aura pas récupéré, nous serons des éternels assistés, se reposant sur l'aide providentielle de l'Etat. On se targue d'être une industrie, agissons comme telle.

Y.M.

- *Les Aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec* et *Bienvenue chez les Ch'tis* ont été sous-titrés. Je passe la parole à M. Geynet.

Jean-Jacques GEYNET

- Bonjour à toutes et à tous, je remercie votre association pour ce débat, c'est **l'occasion de sensibiliser les professionnels, on a toujours tendance à penser que l'information circule et malheureusement, c'est rarement le cas.** Simplement, en entendant l'intervention précédente, j'ai découvert des informations alors que je suis motivé au niveau des salles puisque j'ai fait équiper d'un système audio-descriptif des salles, je suis président d'un syndicat important, membre de la fédération et ces informations ne circulent pas. Il y a eu, au milieu des années 2000 avec l'arrivée de ce système, une sensibilisation, un

semblant de commission a été mis en place. Et puisque nous ne sommes pas dans la langue de bois aujourd'hui, cette commission s'est réunie une seule fois. La bonne nouvelle, c'est l'arrivée du numérique qui permet à quasiment toutes les salles de cinéma de France qui seront équipées dans les années à venir, de pouvoir projeter, ce qui, jusqu'à aujourd'hui, n'était pas le cas : **il fallait des systèmes complémentaires avec des coûts de plusieurs milliers d'euros. C'était un vrai engagement citoyen pour les salles d'acheter ce matériel. Cette barrière disparaît.**

Il appartient au ministère de la culture qui aurait pu faire acter l'obligation du sous-titrage au niveau de la production dans un standard universel, mais pour des raisons que j'ignore, ce n'est pas fait. Aujourd'hui, on dirait que ça va dans le bon sens, c'est acté, ce ne sont pas seulement quelques sociétés de production, mais c'est au niveau national que l'obligation va être faite. C'est cela ? Ou je devance l'actualité ?

Gilbert LECURIEUX

- **Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, le CNC n'a pas un pouvoir coercitif. Nous avons une fonction de régulation et d'organisation.** Le gouvernement, le parlement ont pris une loi du 11 février 2005 imposant le sous-titrage aux chaînes de télévision. Cette loi demande à ce que toutes les chaînes de télévision ayant une audience de plus de 2,5 % puissent procéder au sous-titrage de leurs films et émissions, à l'exception de quelques-unes, notamment les débats. **Le parlement n'a pas tenu compte, n'a pas voulu que pour les autres moyens de diffusion comme le cinéma et le DVD, qu'il puisse y avoir une contrainte, il a seulement voulu qu'il y ait une concertation entre les professionnels. Donc le CNC, qui est un organisme de régulation, n'a aucun pouvoir, je le répète, nous ne pouvons pas condamner, nous avons essayé d'alerter l'ensemble des partenaires cinématographiques, et nous sommes parvenus à convaincre les chaînes pour l'audio-description et le sous-titrage. C'est un engagement citoyen des chaînes.**

Encore une fois, c'est une concertation et vous ne trouverez nulle part un document qui oblige les producteurs de cinéma et les distributeurs ou exploitants à mettre dans leurs salles, à imposer la projection d'un film. Il s'agit d'une entreprise privée, c'est par la concertation et la responsabilité citoyenne. Il faut qu'il puisse y avoir dans les salles de cinéma en premier jour, des projections pour tout le monde. C'est notre travail.

Y.M.

- Je vous remercie, nous souhaitons savoir quelles actions ont été réalisées depuis

Gilbert LECURIEUX

- D'abord le numérique est une révolution. Avant, du temps de l'analogique, il fallait incruster sur la pellicule le texte qui passait à l'image et les producteurs disaient que cela altérait la pellicule. Aujourd'hui, vous avez le choix d'activer ou non le sous-titre

Depuis trois ans, je m'occupe de ce dossier et je vous assure qu'il y a une véritable révolution, nous sommes passés de cinq salles à plus de mille salles. **Nous aidons aujourd'hui à l'étude d'accessibilité de ces salles et nous avons déjà plus de 1100 dossiers. Bientôt, nous aurons 2500 salles équipées sur l'ensemble du territoire national, même dans les petites zones de France, le public aura un équipement numérique pour pouvoir voir des films sous-titrés, c'est notre travail.**

Si on fait un sous-titrage avec les différents codes couleurs, il est bien évidemment que cela posera des difficultés. Nous avons prévu pour tous les films un sous-titrage en stade de post-production et nous avons prévu de sensibiliser les acteurs et collectivités locales pour qu'elles concourent à ces financements, tant pour les films, je crois que ça existe aujourd'hui, et également à l'équipement des salles. Nous voulons que les collectivités locales, les conseils généraux et conseils régionaux aident à installer les équipements des salles.

Y.M.

- Merci monsieur, nous allons évoquer maintenant les actions réalisées par l'UNISDA, dont l'AFIDEO est membre, avec Cédric Lorant, l'actuel président.

Cédric LORANT

- Bonjour, Cédric Lorant, président de l'UNISDA, mais également personne sourde et usager. **Nous avons organisé une conférence de presse en novembre 2009 avec l'AFIDEO pour l'organisation et la signature d'une charte en demandant la projection de deux films par mois.** Nous le demandons concrètement puisque nous venons d'entendre qu'il y a des salles équipées en numérique. Nous l'avons vu récemment avec le film « *Un balcon sur la mer* », que le sous-titrage était réalisé par un festival, or, on ne trouve pas de salle le projetant hors du festival.

Pourquoi ces séances ne sont-elles pas organisées ?

Par rapport à la réglementation, le ministère de la culture nous a bien dit qu'une salle de cinéma était un ERP, un établissement recevant du public, et que tous ces ERP devaient être accessibles en 2015. **Donc deux films par mois, ce n'est pas irréalisable étant donnés les efforts de nos partenaires, mais sur le terrain, comment cela va se coordonner ?**

Jean-Jacques GEYNET

- Oui, une petite précision, on le voit bien depuis tout à l'heure, le nerf de la guerre c'est que le sous-titrage soit effectué en amont, il s'agit de mettre tous les partenaires autour de la table. Là, le CNC a toute sa mission à remplir en faisant cela. Maintenant, cette profession est très encadrée. Si au niveau du ministère de la culture, ou si la CNC dans sa réglementation,

met un décret, ce sera au niveau de la production. Cela aurait pu être fait en 2005, mais cela ne l'a pas été. **Est-ce qu'il y a des outils juridiques, administratifs qui manquent ?** Je ne sais pas.

Au moment de l'apparition de cette loi, le film arrivait en salle non sous-titré alors qu'il y avait des équipements, **les salles ont posé la question : à partir de combien d'équipements de salle vous pouvez sous-titrer une copie ?**

Canal+ a répondu : à partir de trente salles, nous faisons du sous-titrage. Ce n'est pas pour ça qu'on a vu arriver des films sous-titrés, la raison majeure étant l'arrivée du numérique, le fait qu'un système chasse l'autre. **C'était important que ce décret soit fait. Je ne sais pas sous quelle forme...**

Gilbert LECURIEUX

- Je réponds avec plaisir, la question pour nous. Nous aurons d'ici un à deux ans, plus de 2000 salles équipées en numérique, nous aurons d'ici un à deux ans plus de 150 films sous-titrés en phase de post-production. **Vous irez dans une salle, vous verrez un film qui sera sous-titré, mais au niveau technique, l'exploitant ne passera pas cette copie avec le sous-titrage au prétexte que quelque part, il n'y aurait personne susceptible de voir le film, aucune personne malentendante.**

Nous avons fait une réunion à la fédération nationale des salles de cinéma, on nous a expliqué qu'ils ont fait un test avant la projection du film et peu de gens s'étaient inscrits pour pouvoir participer à la séance. **Il conviendrait que les exploitants puissent prendre conscience de la présence de ces publics malentendants. C'est un problème d'ordre économique qui dépend de l'exploitant, de prendre la décision de projeter ou pas son film avec le sous-titrage numérique.**

Stéphane GUÉNIN

- Pour nous, producteurs, si on nous précise la forme technique produire le fichier, on le fera, cela ne coûte que 4000 euros. Après, le faire supporter par les techniques, c'est de la magouille interne.

La plupart des films sont simplement produits par des chaînes, mais je peux vous dire qu'on ne voit aucun problème à avoir un sous-titrage sur le film. Dès qu'on est en festivals internationaux, on est obligés de sous-titrer dans la langue du pays. Vous êtes tous très nombreux à aller voir des films américains sous-titrés, je ne pense pas que vous trouviez ça mauvais sinon, vous ne seriez pas si nombreux.

Jean-Jacques GEYNET

- Je pense que la demande que toutes les séances soient sous-titrées ne serait pas raisonnable. **En revanche, quelques séances, il n'y a aucun problème.** La demande des salles est simple : fournissez-nous des copies de film avec le sous-titrage et notre métier sera de nous organiser pour satisfaire tous les publics.

Gilbert LECURIEUX

Oui, c'est exactement ce que je suis en train de dire, le travail du CNC était d'abord d'équiper les salles en numérique, nous sommes en train de le faire, ensuite, convaincre les producteurs et, finalement, les donneurs d'ordre puisque les chaînes financent le cinéma français. **Le bailleur majeur du cinéma français, c'est Canal+, nous sommes parvenus à les convaincre, ainsi que France2 et France3, de participer, de sous-titrer les films en post-production.**

Il faut aujourd'hui que nous puissions tous ensemble **convaincre les exploitants de mettre dans les salles, en premier jour, des films sous-titrés.** Il faut qu'on puisse **convaincre nos élus des collectivités locales, dans les petites villes que si elles participent au financement de l'aménagement technique de ces salles, que ces exploitants puissent projeter le film pour leur population.** C'est un travail de conviction.

Y.M.

- Une réponse ?

Jean-Jacques GEYNET

- Oui, évidemment, c'est l'objectif commun. **Le plus important pour votre association aujourd'hui, c'est de continuer l'action que vous avez commencée en sensibilisant les acteurs de ce métier,** ne pas hésiter à reprendre rendez-vous un par un avec les exploitants, producteurs, etc. A un moment, vous arriverez à mettre tout le monde autour de la table. Continuez dans ce travail, vous êtes sur la bonne voie.

Stéphane GUÉNIN

- Une anecdote, j'ai reçu hier une productrice qui était furieuse de voir que nous avons réussi à convaincre les chaînes de télévision de sous-titrer en post-production. **Lorsque c'est comme ceci, c'est le producteur qui paie, et lorsque c'est au moment de la diffusion, c'est la chaîne qui paie.** Elle était furieuse.

Un film qui fait deux, trois ou quatre millions, un sous-titrage de 4000 euros, ce n'est pas trop. Mais c'est pour vous dire que c'est une bataille de tous les jours, il faut tenir.

Y.M.

- Ce que vous nous dites est rassurant pour tous les films qui vont sortir. D'ici deux ou trois ans, les films seront sous-titrés, mais le film dispose d'un patrimoine culturel inestimable, alors, pour les films qui existent déjà... **Qui travaille sur la question des vieux films qui ne sont pas disponibles pour les sourds et malentendants ?**

Gilbert LECURIEUX

- Ce sont des films catalogue qui appartiennent à des groupes, qui, tant qu'ils ne seront pas obligés par une demande ou une autre...

Y.M.

- Beaucoup de films sont sous-titrés à la télé et pas en DVD ?

Gilbert LECURIEUX

- Oui, mais le sous-titrage est fait par la télé elle-même et n'est pas redonné au producteur de DVD.

Stéphane GUÉNIN

- Je suis tout à fait d'accord avec vous, **mais un DVD qui se vend bien en France, c'est 200 000 ou 300 000 exemplaires**. Un film américain, c'est en million. Le jour où on refera des films français qui plairont aux français, faits pour vous, ce jour-là, il y aura un marché. **Les sous-titrages seront introduits dans le produit parce qu'on cherchera à avoir la plus large sortie. Tant qu'on n'a pas ça dans l'esprit, on ne fait des films que pour avoir des alibis de production.**

On annonce entre 200 000 et 300 000 films qui ont l'agrément.

Ils s'arrêtent en cours de production. L'argent généré par les films en général, c'est la taxe spéciale additionnelle, un euro en moyenne par entrée. Elle est générée en majorité par des films étrangers.

Gilbert LECURIEUX

- Pour les œuvres du patrimoine, il est clair que le CNC dispose d'un stock patrimonial considérable et le ministre de la culture, **Frédéric Mitterrand, dans la cadre de la conférence Culture et handicap qui s'est tenue récemment, en présence de Nadine Morano, s'est engagé à procéder à la numérisation de 6 500 films de patrimoine en long métrage et de 6 500 films de court-métrage qui seront numérisés sur ce qu'on appelle le grand emprunt. Vous aurez des films historiques, mais également des films qui rentreront. C'est-à-dire que les sociétés privées avec un catalogue pourront solliciter ce grand emprunt pour procéder à la numérisation de ces films et au sous-titrage de ces œuvres.**

Y.M.

- Bravo ! Petite question : les œuvres qui sont propriétés du ministère de la culture sont déposées à la cinémathèque française, y a-t-il un partenariat ou un fonds propre au ministère de la culture ?

Gilbert LECURIEUX

- Il y a toujours un dépôt légal à la sortie des films. Nous avons le patrimoine des films qui n'ont plus de propriétaire parce qu'ils sont trop anciens, les ayants droit sont morts... Ou des films de l'époque de la collaboration et les propriétaires ne veulent pas se faire connaître. Il y a des films de qualité aussi.

Il faut saisir le juge du tribunal de grande instance pour demander une dévolution, le droit d'exploitation du film.

Les films détenus par la cinémathèque... **Vous avez également des films propriétés des chaînes et nous avons donné, la semaine dernière, une aide de 100 000 euros à une entreprise qui voulait procéder au sous-titrage et à la masterisation des œuvres qu'elle a en portefeuille.**

Questions du public

J'ai une question pratico-technique, je ne comprends pas le budget de 4 000 euros pour le sous-titrage sachant que, maintenant, pour les films documentaire par exemple, on arrive à copier coller le texte maintenant, sur Internet, on peut télécharger des films et fichiers textes. Donc je ne comprends pas les 4 000 euros

Et pour la boucle magnétique, est-ce que les salles de cinéma en sont équipées ?

Stéphane GUÉNIN

- Parce qu'on fait d'abord une **détection, des times code in et out**, les moments où la personne parle et où elle s'arrête, sinon, on a du sous-titrage avec un train de retard ou d'avance et on perd la qualité du film ou des acteurs.

Si on vous sous-titre mot par mot, et vous voyez ce qui se passe lors d'un journal ou d'une intervention politique où tout est important. Au cinéma, si vous voulez avoir la chance de bénéficier des dialogues, du jeu des acteurs et des images, vous ne pouvez pas lire tout le temps, d'où le travail des auteurs, des adaptateurs, qui essaient de ne pas dénaturer l'œuvre, ce qui est dit, de rester dans le même humour, le tragique,... mais la rendant aussi intéressante en sous-titrage qu'elle peut l'être en direct.

Ensuite, vous avez également, dans les 4 000 euros, **le report du fichier d'encodage si vous êtes en digital cinéma, ce n'est**

pas le même encodage, sur un DVD, un Blu-ray, etc. Et tout ça, ce sont des manipulations que le laboratoire fait payer. Ce n'est pas du bricolage, si vous achetez un produit, **vous devez avoir au niveau du sous-titrage la même qualité qu'au niveau de la direction photo, du jeu des comédiens, de la musique, c'est un tout.** On ne va pas le traiter moins bien parce que c'est du sous-titrage.

Gilbert LECURIEUX

- Pour répondre à la question sur les boucles magnétiques dans les salles, bien souvent, elles existent, **il y a très peu de cinémas où il n'y a pas de boucle magnétique.** Il y a juste une contrainte : une salle avec une boucle magnétique ne peut pas être à côté d'une autre salle avec une boucle magnétique, car cela créerait des interférences. La règle, c'est une salle sur deux.

Un travail de sensibilisation que vous pouvez faire, avec cette piste : **les salles sont demandeuses de sous-titrage sur des films français dans le cadre de partenariats avec des établissements scolaires et pour l'apprentissage de la lecture. C'est quelque chose qui nous est demandé : films français sous-titrés en français, films anglais ou espagnols sous-titrés. C'est un grand désert. Peut-être qu'au niveau de l'Education nationale, des actions menées par le CNC, il y a des relais possibles à ce niveau-là.**

Y.M.

Pour terminer, je vous remercie de votre présence, de votre participation à cette table ronde.